**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉSERVATION**

**DE SALLES COMMUNALES**

Pour toute demande de salle, merci d’adresser le formulaire rempli par courriel à l’adresse suivante :

[mairie.malauzat@wanadoo.fr](mailto:mairie.malauzat@wanadoo.fr)

ou le déposer à l’accueil du secrétariat de mairie.

Merci de remplir un formulaire par manifestation

Le formulaire complété est à retourner, 3 mois avant la manifestation

Toute demande hors délai sera refusée. Ce formulaire rempli ne vaut pas acceptation automatique.

Un retour vous sera adressé après étude de votre dossier sous quinzaine.

Procédure :

1. Dépôt de la demande.
2. Analyse et validation ou invalidation par la mairie.
3. Approbation du règlement d’occupation des salles communales avec paraphes sur chaque page et signature.
4. Signature du contrat et demande des pièces (assurance, cautions, chèque de location …), dérogation d’ouverture après 22h00 (optionnelle), Demande de débit de boisson (optionnelle).

**La réservation ne devient effective qu’à compter de réception de l’ensemble de ces pièces**

**Date de la demande de réservation :**

**ORGANISATEUR OU UTILISATEUR, responsable de la manifestation :**

Nom et prénom :

Vous êtes :

Une association / Nom et prénom du Président :

Une entreprise ou autre structure / Nom et prénom du responsable :

Un particulier / Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse courriel :

Téléphone :

**MANIFESTATION :**

Nom et/ou type de la manifestation (le cas échéant) :

Dates et heures souhaitées :

|  |  |
| --- | --- |
| 1er souhait |  |
| 2ème souhait |  |

Salle souhaitée :

Salle polyvalente de MALAUZAT

Salle polyvalente de Saint-Genest l’Enfant

Salle des Baumes

Y-a-t-il un spectacle organisé ? Oui  Non

Dérogation entre 22h00 et 1h00 maxi Oui  Non

Besoin de matériel :

Chaises :  Oui, nombre =        Non

Tables :  Oui, nombre =        Non

**POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES : Nombre de manifestions gratuites : 1**  **2**  **3**  **4**

Manifestation ouverte au public :  Oui effectif attendu, Non

La manifestation est-elle payante ?  Oui  Non

Débit de boissons :  Oui (1  2  3 4  5  ) Non

Occupation du domaine public :  Oui Non

Préciser le lieu en vue d’obtenir l’autorisation par arrêté municipal

Circulation : défilé ou autres :

Préciser le lieu en vue d’obtenir l’autorisation par arrêté municipal

Souhaitez-vous communiquer sur votre manifestation via les supports municipaux ?

Site internet

Application mobile ComMaVille

Affiches *(à apposer sur les emplacements autorisés dans la commune et dans les autres communes). En application du code de l’Environnement et notamment, ses articles L581-1 et suivants, l’affichage sauvage est interdit. Le plantage dans le sol ou l’accrochage d’écriteaux, d’affiches et de panneaux sur les poteaux de signalisation routière, le mobilier urbain, les arbres, les bâtiments publics, l’espace public est interdit. L’installation d’une publicité extérieure même temporaire (banderole, toile ...) doit respecter des règles en matière d’emplacement, de dimensions et de densité.*

Flyers (à distribuer par vos soins)

**Cadre réservé à la mairie**

**AVIS de l’autorité compétente**

FAVORABLE DÉFAVORABLE

Prestation

GRATUITE  PAYANTE

**Fait à MALAUZAT, le**

**Nom, Prénom, fonction de l’autorité :**

*La commune de Malauzat traite vos données personnelles pour organiser et gérer l’utilisation des salles communales, notamment assurer la location de celles-ci. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous aux mentions légales sur le site de la commune* [*https://www.malauzat.fr/*](https://www.malauzat.fr/)*, en bas de page puis base des mentions d’information rubrique Location de salles.*